

# PRO BTP – FORMATION CONTINUE CIF-CDD

## ISAPAYE 2020 V5

## SOMMAIRE

<b>1. DÉFINITION .....</b>	<b>3</b>
1.1 Rappels .....	3
1.2 Comment se calcule la cotisation CIF-CDD ? .....	3
<b>2. PARAMÉTRER LE CIF-CDD AU DOSSIER.....</b>	<b>3</b>
2.1 Paramétrage de l'onglet <b>Organismes</b> du dossier .....	3
2.1.1 <i>Informations générales</i> .....	3
2.1.2 <i>Ajouter le profil FORMATION.ISA</i> .....	3
<b>3. DÉCLARER LA COTISATION CIF-CDD EN DSN.....</b>	<b>4</b>
3.1 Que dois faire l'utilisateur ?.....	4
3.2 Quand déclarer la cotisation ?.....	5
3.3 Comment est-elle déclarée ?.....	5
3.4 Comment vérifier le montant de la formation continue CDD déclarée dans le bordereau de prévoyance ?.....	5
3.4.1 <i>Si l'entreprise est mono-établissement</i> .....	5
3.4.2 <i>Si l'entreprise est multi-établissements</i> .....	5

## 1. DÉFINITION

### 1.1 Rappels

Toutes les entreprises du BTP, quelle que soit leur taille, sont assujetties à une cotisation de 1% dès lors qu'elles emploient au moins un salarié sous Contrat à Durée Déterminée (CDD) pendant l'année.

Cette contribution CIF-CDD versée à Constructys a pour but de financer le mécanisme de congé individuel de formation pour les salariés en CDD.

### 1.2 Comment se calcule la cotisation CIF-CDD ?

Cette contribution est égale à 1% des salaires bruts versés aux CDD. Néanmoins, les CDD suivants sont exclus de la base de calcul de la contribution :

- les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage, et les CDD conclus avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire
- les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi
- les CDD transformés par la suite en CDI.

## 2. PARAMÉTRER LE CIF-CDD AU DOSSIER

### 2.1 Paramétrage de l'onglet **Organismes** du dossier

#### 2.1.1 Informations générales

Libellé	Données
Référence contrat	FORXXXXXXXX.9403
Profil	<b>FORMATION.ISA</b>
Organisme collecteur	3PROB (code identification : G031)
Organisme destinataire	4BTP (code identification : 0914)



Le profil **FORMATION3.ISA** concerne des cotisations différentes : OPCA et FAFSAB. En aucun cas il doit être remplacé par le profil **FORMATION.ISA**, et inversement.

Pour plus d'informations sur le paramétrage des organismes, cliquer sur  en **Salaires/Informations/Dossier**, sur l'onglet **Organismes**.

#### 2.1.2 Ajouter le profil **FORMATION.ISA**

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Informations/Dossier**

ÉTAPE 2 : se positionner sur l'onglet **Organismes**

ÉTAPE 3 : faire un clic droit "**Ajouter**"

ÉTAPE 4 : renseigner l'organisme collecteur, destinataire et le profil

ÉTAPE 5 : se positionner sur l'onglet **Prévoyance/Mutuelle**

ÉTAPE 6 : ajouter le contrat FORXXXXXXXX.9403 avec le profil **FORMATION.ISA**

ÉTAPE 7 : choisir la période d'affectation "**Mois**" et l'exigibilité du règlement des cotisations "**Annuel**"

ÉTAPE 8 : cocher la colonne CIF-CDD

ÉTAPE 9 : enregistrer avec 

Le message suivant apparaît : NE PAS EN TENIR COMPTE



Le contrat de prévoyance pour la formation continue CIF-CDD est à affecter seulement au dossier. Aucune affectation ne doit être faite au niveau salarié en **Salaires/Informations/Salariés** dans l'onglet **Prévoyance/mutuelle** car aucune cotisation ne doit se calculer dans le bulletin.

*Pour plus d'informations se reporter à la documentation **Évolutions 2017V2 (V8.15.000)** disponible sur l'espace client dans le rubrique **Aide à l'utilisation** dans le répertoire **Nouveautés 2017**.*

## 2.2 Paramétrage de l'onglet Valeurs du Dossier

Pour que le programme puisse déclarer l'assiette du CIF-CDD sur la DSN de décembre :

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Dossier**

ÉTAPE 2 : sur l'onglet **Valeurs** se positionner sur "janvier 2020"

ÉTAPE 3 : sur l'onglet **Taux de cotisations dossier**, vérifier la présence du taux de 1% sur la donnée **FORM\_CDD.ISA**

FORM_ADDIT.ISA	FORMATION ADDITIONNELLE TAXE APPRENTISSAGE				
FORM_ALTER.ISA	FORMATION EN ALTERNANCE				
FORM_CDD.ISA	FORMATION CDD			1,00	

*Cette donnée peut être renseignée en **Salaires/Collectif/Taux de cotisations**.*

## 3. DÉCLARER LA COTISATION CIF-CDD EN DSN

### 3.1 Que doit faire l'utilisateur ?

Le dossier est assujéti à la participation à la formation professionnelle continu des CDD.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/Options nécessaires/Informations dossier**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le dossier concerné

ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **Règles fiscales**

ÉTAPE 4 : sur "Assujettissement à la participation à la formation professionnelle continu des CDD" sélectionner "**Oui**"

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

## 3.2 Quand déclarer la cotisation ?

L'assiette de formation CDD est à déclarer dans les assujettissements fiscaux dans la DSN de la période d'emploi de décembre ou dans la DSN du mois de la cessation d'activité.

## 3.3 Comment est-elle déclarée ?

Le montant de la formation continue CIF-CDD est ajouté automatiquement dans l'onglet **Cotisations établissement** sous le code "036-Cotisations TTC sur assiette CDD avec congés payé pour le secteur BTP"

Le montant est calculé de la manière suivante : *Assiette Formation CDD* × 1.2%



L'assiette formation correspond à l'assiette des cotisations de l'assurance maladie.

Pour les dossiers à la PROBTP pour lesquels les salariés adhèrent à la caisse des congés payés (**CP\_CHOIX.ISA=4**), l'assiette formation est majorée par le taux de majoration sur indemnités CP versées par la caisse des congés payés (**CP\_MAJO.ISA**).

La majoration est de 11.50% pour tous les salaires versés à compter du 1er janvier 2013.

## 3.4 Comment vérifier le montant de la formation continue CDD déclarée dans le bordereau de prévoyance ?

### 3.4.1 Si l'entreprise est mono-établissement

ÉTAPE 1 : aller dans **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : indiquer le mois d'exigibilité :

- janvier N+1 pour la période d'emploi de décembre N
- le mois suivant la date de cessation

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : sélectionner l'établissement

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 7 : cliquer sur l'établissement

ÉTAPE 8 : cliquer sur le niveau "Adhésions Prévoyance"

ÉTAPE 9 : sélectionner le bordereau de formation CDD à la proBTP

ÉTAPE 10 : aller sur l'onglet **Cotisations établissement**

ÉTAPE 11 : le code "036-Cotisations TTC sur assiette CDD avec congés payés pour le secteur du BTP" est présent avec le montant de l'assiette de formation CDD.

### 3.4.2 Si l'entreprise est multi-établissements

L'adhésion CIF-CDD est à déclarer à l'entreprise. Il est nécessaire de calculer le montant de la formation CDD de toute l'entreprise afin de le reporter dans la DSN mensuelle de l'établissement principal.

Le montant doit être calculé de la manière suivante :

*Assiette Formation CDD de tous les établissements* × 1%

#### Pour calculer et reporter le montant à déclarer :

ÉTAPE 1 : aller dans **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : indiquer le mois d'exigibilité

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : sélectionner l'établissement

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 7 : cliquer sur le niveau établissement

ÉTAPE 8 : aller sur l'onglet **Assujettissement fiscal**

ÉTAPE 9 : noter le montant indiqué dans le code "013-Assujettissement à la participation à la formation continue des CDD"

ÉTAPE 10 : effectuer la même opération sur tous les établissements



**L'assiette présente dans l'onglet Assujettissement fiscale de la DSN est déjà majorée de 1.1150.**

#### Une fois toutes les assiettes récupérées :

ÉTAPE 1 : calculer le montant de l'assiette en prenant le total des montants notés précédemment x 1%

ÉTAPE 2 : aller dans la DSN mensuelle de l'établissement principal

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : cliquer sur le niveau "Adhésions Prévoyance"

ÉTAPE 6 : sélectionner le bordereau de formation CDD à la PRO-BTP

ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet **Cotisations établissement**

ÉTAPE 8 : sélectionner le code "036-Cotisations TTC sur assiette CDD avec congés payés pour le secteur du BTP"

ÉTAPE 9 : indiquer le montant calculé sans oublier d'ajouter le montant de l'établissement principal

ÉTAPE 10 : enregistrer avec



Conformément aux consignes communiquées par le GIP suite à la suppression du décalage de paye social, pour la DSN et la DADSU :

- Les cotisations collectées par la PROBTP autres que le code "036-Cotisations TTC sur assiette CDD avec congés payés pour le secteur du BTP" sont déclarées selon une période sociale
- La cotisation collectée par la PROBTP "036-Cotisations TTC sur assiette CDD avec congés payés pour le secteur du BTP" est déclarée selon une période fiscale.

*Cette documentation correspond à la version 11.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*